

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS109

présenté par
Mme Poletti

ARTICLE 32

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Etat veut mettre la main sur l'argent des caisses de pension des professions libérales.

Cette mesure est choquante. 21 milliards de réserves dans les caisses sont l'équivalent de 10 à 11 ans de prestation. Cela fait rêver en période de disette budgétaire. Cette bonne santé est le résultat aussi d'efforts consentis par les professionnels – notamment sur l'âge de départ à la retraite, mais aussi et souvent dans la durée de travail qui vont bien au-delà de 35 heures.

Cet article doit donc être supprimé.